



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :  
05.07.2012

point de l'ordre du jour no:

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

AN 2012

CONTROLE DE LA  
DES COMMUNES

**Séance publique du 13 juillet 2012**

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, échevins, Hildgen, Weidig, Baum, Bofferding, Goetz, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Hinterscheid, échevin, Maroldt, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Hansen, conseillers, excusés.

## Le Conseil Communal;

**Objet: Crédit spécial : Rénovation du parc animalier  
(art.4/0720/2163/053)**

Vu sa délibération du 16 décembre 2011 approuvant le devis au montant de € 350.000,00 pour la rénovation du parc animalier (concept global) ;

Vu le concept global du parc animalier présenté par le collège des bourgmestre et échevins ;

Considérant que le parc animalier fête ses 50 ans en 2012 ;

Considérant qu'il est prévu d'achever divers travaux afin de rendre le parc animalier encore plus attractif pour les festivités ;

Considérant que ces travaux et fournitures doivent être exécutés à court terme ;

Considérant qu'il y a donc lieu de prévoir un crédit spécial de € 150.000,00 aux dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2012 ;

Considérant qu'il y a urgence ;

Considérant que l'équilibre du budget ne sera pas affecté puisque la dépense sera couverte par une économie du même montant à l'article 4/0420/2123/004 «Ecole Nonnewisen » ;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e à l'unanimité**

le crédit spécial au montant de € 150.000,00 pour la rénovation du parc animalier.

Le crédit sera inscrit à l'article 4/0720/2163/053 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2012.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 16.07.2012

Suivent les signatures

Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,

COMMISSARIAT DE DISTRICT

16 AOUT 2012


Luxembourg


CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° B 12711 Vu et autorisé les  
modifications budgétaires sollicitées

Luxembourg, le 8 Aout 2012

Le Ministre de l'Intérieur  
et à la Grande Région



 Service : Secrétariat  
**ESCH** Esch/Alzette, le  
21 AOUT 2012